



VERS UNE MOBILITE DURABLE ET ÉQUITABLE CHEZ TSN ?

La CFE-CGC de Thales Services Numériques (TSN) était présente à la 2e réunion de négociation du 26 novembre 2025.

Notre objectif est clair : obtenir un premier accord sur les mobilités durables qui soit simple, incitatif et applicable à l'ensemble des salariés de TSN.



Cela doit passer également par la refonte du système actuel des Indemnités de Sites (IDS), qui manque d'équité et pousse trop à l'usage de la voiture dans certaines situations.

Nos revendications Clés : pour un VRAI changement !

La CFE-CGC vous détaille ses exigences pour un accord réellement incitatif et simple :

Transport en Commun et Location Longue Durée

 **Augmentation du Remboursement** : Passage du remboursement des abonnements de transport en commun à **75%**.

 **Location Longue Durée** : Prise en charge des abonnements de location longue durée de vélos à hauteur de **75%**.

Forfait Mobilités Durables (FMD)

 Nous demandons **un plafond commun de 120 MG** (soit 506,40€ au 01/01/2025) par an, utilisable pour **le vélo et/ou le co-voiturage** :

 **FMD Vélo** : 0,25€ par km parcouru

 **FMD Covoiturage** : 2€ par jour (A et/ou R)

 **20MG** par an (84,40€) d'équipements de sécurité

Une Clause de Revoyure Indispensable

Face à l'urgence d'un accord équitable et juste, nous exigeons l'inclusion d'une Clause de Revoyure pour garantir l'efficacité et l'équité du dispositif dans le temps.

IDS : Refondre le système pour l'ÉQUITÉ et l'INCITATION !

L'accord sur les Indemnités de Sites (IDS) doit être revu dans l'esprit de la mobilité durable. La CFE-CGC revendique une refonte complète :

 **Harmonisation et Équité des Règles d'IDS** : Il n'est pas équitable que 3 modes de calcul (IDF, Sud-Ouest, Province) coexistent. Nous demandons une règle unique qui assure une équité pour tous et qui incite aux transports plus vertueux, tout en maintenant une indemnité juste pour l'allongement de trajet et/ou de temps dans le cas de missions sur site client.

 **Accompagnement Garanti** : La Direction doit s'engager à accompagner tous les salariés impactés par l'application d'un nouvel accord pour ne laisser personne en difficulté.

 **Transparence et Suivi** : Mise en place d'une Commission de Suivi pendant la période de transition.

➔ La question du Financement des IDS (par les projets) et les propositions concrètes de la Direction pour atteindre l'équité restent des points cruciaux que nous attendons d'éclaircir.

Mise en œuvre & Sensibilisation

 **Déclaration Simplifiée** : Déclaratif pour le FMD, sans contrainte de traçabilité par une application.

 **Sensibilisation Carbone** : Mise en place d'un outil de calcul de l'empreinte carbone pour sensibiliser l'ensemble des salariés.

 **Formation** : Pour une pratique responsable et sans risques : formation sécurité obligatoire pour tous (e-learning) les bénéficiaires du Forfait Mobilités Durables.



Les premières propositions de la Direction : Insuffisantes et Démobilisatrices !



Les premières propositions de la Direction sont loin d'être à la hauteur des enjeux environnementaux et de l'équité sociale. Elles sont tout simplement insignifiantes :

IDS : Une "Uniformisation" qui Pénalise



La Direction propose un régime unique d'IDS :

-  à 0,45€/km (calculé sur le différentiel Domicile-Travail vs Domicile-Site Client, aller uniquement !)
-  et y ajoute une dégressivité punitive à 75% après 6 mois et à 50% après un an !

C'est inacceptable ! Cette proposition ne fait que pénaliser les salariés qui acceptent des missions éloignées et n'assure aucune visibilité financière.

Forfait Mobilités Durables (FMD) : L'Aumône !



Les montants proposés sont dérisoires et ne représentent aucune incitation sérieuse :

-  **Transport en commun** : remboursement de l'abonnement seulement à **hauteur de 60%**
-  **FMD Vélo** : 0,50€ par trajet, limité à 80 ou 120 trajets par an uniquement :
 - 120 trajets A/R : 60 € par an
 - 80 trajets A/R : 40 € par an
-  **FMD Covoiturage** : 1€ par trajet, limité à 80 trajets et + ou 120 trajets et + par an uniquement :
 - 120 trajets A/R et + : 120 € par an
 - 80 trajets A/R et + : 80 € par an
-  **Équipements de Sécurité** : Une maigre participation de **50€ une fois tous les 3 ans !**

Ces montants sont très éloignés de nos revendications (voir page précédente) et ne suffiront jamais à transformer les habitudes de mobilité de nos salariés.

La Direction veut améliorer son bilan carbone sans mettre la main à la poche !

C'est vous salariés de TSN qui allez payer les futurs bons indicateurs carbone de TSN : moins d'IDS et quelques miettes de FMD !

La CFE-CGC est mobilisée pour inciter la Direction à changer de braquet et obtenir un accord digne de ce nom à la hauteur des ambitions de TSN (et les beaux chiffres que la Direction remonte au Groupe !)

Unissons-nous pour une mobilité durable et juste chez TSN !

Contactez vos représentants CFE-CGC pour en savoir plus et donner votre avis !



Citadel Team



Vos représentants CFE-CGC Thales Services Numériques :

Olivier BOURDEAU	06 31 92 76 09
Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40
Nicolas MORTIER	06 59 48 85 59
Eric PARIS	07 84 38 98 77



Vous souhaitez nous contacter ?
→ une seule adresse mail :

cfecgc.tsn@thalesgroup.com